

COPIE destinée au titulaire	2	1. Exportateur/réexportateur HEALTH SYNERGETICS Monsieur HURT Steve 83 5TH AVENUE MELVILLE, JOHANNESBURG AFRIQUE DU SUD	PERMIS/CERTIFICAT <input checked="" type="checkbox"/> IMPORTATION <input type="checkbox"/> EXPORTATION <input type="checkbox"/> RÉEXPORTATION		N° FR0708400008-1
		3. Importateur	 Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction		
		4. Pays (ré)exportateur AFRIQUE DU SUD	5. Pays importateur FRANCE		
		6. Emplacement autorisé des spécimens vivants des espèces inscrites à l'annexe A, prélevés dans leur milieu naturel	7. Autorité de délivrance Direction Régionale de l'Environnement Bureau CITES Le Tholonet B.P. 120 13603 AIX EN PROVENCE CEDEX 1		
	2	8. Description des spécimens (marques, sexe/date de naissance des animaux vivants) POUDRE POW	9. Masse nette (kg) 800 kg	10. Quantité	
			11. Annexe CITES II	12. Annexe CE B	13. Origine W
		14. Objet	15. Pays d'origine AFRIQUE DU SUD		
		16. Numéro du permis 063547	17. Date de délivrance 04/01/2007		
		18. Pays de dernière réexportation	19. Numéro du certificat	20. Date de délivrance	
	21. Nom scientifique de l'espèce	Hoodia gordonii			
	22. Nom commun de l'espèce	fleur			
	23. Conditions spéciales Ce permis/certificat n'est valable que si les animaux vivants sont transportés conformément aux lignes directrices de la CITES en matière de transport et de préparation à l'envoi d'animaux sauvages vivants ou, en cas de transport aérien, conformément à la réglementation sur les animaux vivants publiée par l'Association du transport aérien international (IATA)				
	24. La documentation de (ré)exportation délivrée par le pays de (ré)exportation <input type="checkbox"/> a été présentée à l'autorité de délivrance <input checked="" type="checkbox"/> doit être présentée au bureau de douane frontalier d'introduction	25. <input checked="" type="checkbox"/> L'importation <input type="checkbox"/> L'exportation <input type="checkbox"/> La réexportation des marchandises décrites ci-dessus est autorisée.			
	L'original du PERMIS N°063547, du 04/01/2007 doit impérativement être retourné par la douane à l'autorité de délivrance du présent permis : Direction Régionale de l'Environnement	Signature et cachet officiel : Pour le Préfet et par délégation Le Chef du Service Patrimoine et Territoires  Nom du fonctionnaire chargé de la délivrance : François FOUCHIER			
	26. Numéro du connaissement/de la lettre de transport aérien :	Lieu et date de délivrance : AIX EN PROVENCE le 09/01/2007			
	27. Réserve à la douane	Signature et cachet officiel			

Quantité/masse nette (kg) réellement importée ou (ré)exportée	Nombre d'animaux morts à l'arrivée

Document douanier
Type : IM4
Numéro : 639824
Date : 22/01/07

